



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FORT-DE-FRANCE-SHOELCHER
SAID FORT-DE-FRANCE
ROUTE DE CLUNY
97261 FORT DE FRANCE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 08 01 066 972 377
Déclarant 2 (C) : 00 55 804 605 339

Référence de l'avis : 23 97 A519183 25

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

RES BRISTOL APT 16 BAT A

RUE MARTIN LUTHER KING

97200 FORT DE FRANCE

Numéro FIP : 972 52 28 7544696789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 97212

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP FORT-DE-FRANCE-SHOELCHER
SAID FORT-DE-FRANCE
ROUTE DE CLUNY
BOITE POSTALE 605
97261 FORT DE FRANCE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Revenu fiscal de référence :

9 687

Nombre de parts :

2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 08 01 066 972 377

Déclarant 1 - Nom de naissance : HO-CHING

Déclarant 2 - Nom de naissance : WU

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
M		1		2,50
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 8579	Déclar. 2 14000	Total 20321
Revenus des associés et gérants.....		8579	14000	
Total des salaires et assimilés ²		- 858	- 1400	
Déduction 10% ou frais réels.....		7721	12600	
Salaires, pensions, rentes nets.....				
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				- 10700
Revenu brut global.....				9621
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				9621
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	66
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction	0
Montant de la réduction d'impôt.....				- 0
Total des réductions d'impôt²⁰.....				0
Impôt proportionnel.....				+ 8
Impôt total avant crédits d'impôt.....				8
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré 8	Montant retenu	Montant	8
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Impôt sur le revenu 2022 dû⁵³: * 0

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ 9687

Reports sur les années suivantes

Déficits fonciers antérieurs non déduits des autres revenus
Vous pouvez reporter en 2024 sur votre déclaration de revenus fonciers 2023
la fraction de ce déficit dont l'origine n'est pas antérieure à l'année 2013.

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 66

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2021.....	16253	16253	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052	0
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	+ 0
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394	= 8228

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401